



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-05**

### **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2006 du Receveur Municipal**

**Sur proposition du Président,**

Le Comité syndical,

Vu le compte de gestion du Receveur relatif aux comptes du Syndicat de l'exercice 2006,

Considérant que ledit compte de gestion correspond aux résultats du compte administratif 2006,

**Après avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés :**

**Décide :**

- \*. **d'approuver le compte de gestion 2006 du Receveur ci-annexé concernant les comptes du Syndicat mixte.**
- \*. **de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-06**

### **Objet : Adoption du Compte Administratif 2006**

## Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical est réuni sous la présidence déléguée à monsieur Félix Pélissier, doyen d'âge, le Président étant sorti de la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par le Président du Syndicat mixte.
- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

### ▪ Fonctionnement

Dépenses réalisées en 2006                      **566 913,85 €**

**Recettes réalisées en 2006**                      710 245,67 €

Résultat de l'exercice                              **+ 143 331,82 €**

### Résultat net

**de fonctionnement**                              **+ 419 552,21 €**

### ▪ Investissement

Dépenses réalisées en 2006                      **2 084 496,49 €**

**Recettes réalisées en 2006**                      2 288 807,01 €

Résultat de l'exercice                              **+ 204 310,52-€**

+ excédent 2005 (N-1) = **+ 177 810,16 €**

### Résultat global

**d'investissement**                              **+            + 382 120,68 €**

## Les restes à réaliser, annexés au budget 2007 sont de :

En dépenses : 1 141 126,00 € et en recettes : 1 128 509,49 €

Soit : - **12 616,51 €**

**Résultat net d'investissement                      + 369 504,17 €**

**Résultat global fonctionnement + investissement +789 056,38 €**

**Ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer :**

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°CS-2007-05 – approbation du c ompte de gestion 2006

Vu le compte administratif 2006,

Vu la proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Après avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés dans la salle, étant entendu que le Président est sorti de la salle :

**Décide :**

- \*. **D'ADOPTER le compte administratif 2006 comme détaillé ci-dessus et en conformité avec le compte de gestion du Receveur.**
- \*. **de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-07**

### **Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2006**

## **Monsieur le Président expose :**

- Que le compte administratif de l'exercice 2006 présente un excédent de fonctionnement de **419 552,21 €**
- Que la section d'investissement présente un résultat global d'investissement de **382 120,68 €**

**Ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer :**

### **Le Comité syndical,**

Où l'exposé du Président,

Vu la proposition du Président,

Vu la fiche de calcul ci-annexée,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

### **Décide :**

- **D'affecter de l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :**
  - en section de fonctionnement pour un montant de **204 473,21 €** au compte **002**
  - en section d'investissement pour un montant de **215 079,00 €** à l'article **1068**
- **de reporter l'intégralité de la somme de 382 120,68 € en investissement au compte 001**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**

## FICHE DE CALCUL RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	566 913,85 €
RECETTES REALISEES	710 245,67 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>143 331,82 €</b>

**Excédent de fonctionnement  
exercice précédent** **276 220,39 €**

**Résultat net de fonctionnnement** **419 552,21 €**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	2 084 496,49 €
RECETTES REALISEES	2 288 807,01 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>204 310,52 €</b>

**Excédent d'investissement  
exercice précédent  
précédent** **177 810,16 €**

**Résultat global de  
d'investissement 2005** **382 120,68 €**

### RESTE A REALISER

*(Voir justificatifs joints)*

*Dépense engagées et non mandatées :* 1 141 126,00 €

*Recettes engagées et non émises :* 1 128 509,49 €

*Résultat :* = **- 12 616,51 €**

**Résultat net de la section d'investissement + 369 504,17 €**  
*( excédent d'investissement + résultat RAR)*





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

### **DELIBERATION N° CS-2007-08**

#### **Objet : Vote du Budget primitif 2007**

## Monsieur le Président expose :

- Qu'il soumet au vote du Comité syndical un budget primitif pour l'exercice 2007, avec reprise et affectation des résultats, s'équilibrant, en recettes et en dépenses à :

Budget primitif	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2007	1.172.499 €	1.172.499 €	3.320.318 € dont 1.141.126 € de dépenses engagées non mandatées	3.320.318 € dont 1.128.509,49 € de recettes restant à réaliser	4.492.817 €	4.492.817 € dont 801.672,89 € de résultat reporté

### Le Comité syndical,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré,

**VOTE** ainsi qu'il suit, le budget primitif, section par section et chapitre par chapitre :

#### **1. Section d'investissement**

**Adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.**

#### **2. Section de fonctionnement**

**Adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

### **DELIBERATION N° CS-2007-09**

#### **Objet : Assurance du personnel**

## Monsieur le Président expose :

- Que le CDG 13 après analyse des résultats de la consultation lancée pour la contractualisation d'une assurance des risques statutaires du personnel, a fait la proposition suivante :  
Durée du contrat : 4 années

### Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

GARANTIES	FRANCHISE	TAUX	REGIME
Décès – Accident de service et maladie imputable au service – Maladie ordinaire – Longue maladie – Maladie longue durée - Maternité	15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire	5,75 % de la masse salariale brute	Capitalisation

### Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires

GARANTIES	FRANCHISE	TAUX	REGIME
Accident du travail – Maladie ordinaire – Maladie grave - Maternité	15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire	1,69 % de la masse salariale brute	Capitalisation

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

### Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### Décide :

- **D'adopter le principe de contractualisation d'une assurance des risques statutaires pour l'ensemble du personnel du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président d'étudier d'autres propositions et de choisir, le cas échéant, la proposition faite par le CDG, si celle-ci se révélait être la mieux adaptée au Syndicat mixte ;**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-10**

**Objet : Agents de Prévention et de Surveillance des Incendies de Forêt : Information, présentation, relance du projet pour 2007 – plan de financement**

## Monsieur le Président expose :

- Qu'en 2004, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur a lancé une procédure expérimentale confortant les actions de prévention des incendies de forêt. Ce dispositif correspond à la mise en place d'agents de terrain (Agents de Prévention et de Surveillance des Incendies de Forêt) ayant pour rôle d'informer et de sensibiliser les usagers des massifs des risques existants et de la réglementation en vigueur.
- Que pour la saison estivale 2006, l'Agence publique du massif des Alpilles a mis en place un projet expérimental correspondant à la mise en place d'une équipe de 4 agents. Leur rôle était uniquement la sensibilisation et l'information en écartant l'aspect surveillance des massifs (en accord avec le SDIS). Objectif : toucher le maximum de personnes en sensibilisation, éviter la pénétration dans les espaces sensibles pour garantir la sécurité des personnes.
- Qu'un bilan de la démarche expérimentale 2006 a permis de conclure sur l'efficacité de la démarche et de l'intérêt de son élargissement pour la saison estivale 2007.
- Que par délibération n°06-101 du Comité syndical du 11 décembre 2006, les élus ont décidé de relancer la démarche APSIF pour la saison estivale 2007 et d'augmenter les effectifs en passant de quatre à dix agents.
- Que le 16 février 2007, la commission de travail en charge de ce dossier s'est réunie afin de donner les orientations pour la mise en place de ce dossier. La commission a demandé aux techniciens du Parc Naturel Régional des Alpilles de travailler sur une proposition de cahier des charges qui sera par la suite présenté pour financement au conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, permettant d'augmenter les effectifs de 4 à 10 agents pour la saison 2007. Ci-dessous le budget et le plan de financement prévisionnels :

### **Budget prévisionnel pour l'année 2007, pour 10 Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêts**

Budget de fonctionnement	Coût TTC
1. Frais liés au personnel en charge de la mission	47 765,00 €
1.1. salaire + charges du poste équivalent à un salaire SMIC horaire sur la base de 35h/semaine	44 625,00 € (1 785 €/pers. sur une période de 2,5 mois)
1.2. frais liés au fonctionnement des postes	
Petit équipement :	3 140,00 €
- Trousse de secours x 5	215,00 €
- Achat de 5 téléphones	200,00 €
- Abonnement téléphonique (pour 5 téléphones à 50 € par mois pendant 2,5 mois)	625,00 €
Frais de déplacements et indemnités pouvant être allouées aux APSIF durant leur mission (indemnité de repas...)	2 000,00 €
Formation des APSIF (à raison de 10 € par personne comprenant l'AFPS)	100,00 €
2. Frais d'encadrement, de formation	7 000,00 €
Participation aux frais (salaires + charges + astreintes des week-ends et jours fériés, frais liés aux déplacements à effectuer pour le suivi des APSIF) par les agents du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles	
3. Frais de publicité, relations publiques, communication	2 235,00 €
<b>TOTAL GENERAL DE L'OPERATION</b>	<b>57 000,00 €</b>

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	80%	45 600 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles	20%	11 400 €
Montant total		57 000,00 €

- Que les services du Parc Naturel Régional des Alpilles, sur la base du cahier des charges de la démarche 2006 et suite à la commission de travail du 16 février dernier, ont élaboré une proposition de cahier des charges dont le principe a été acté par les élus lors du Débat d'Orientation budgétaire du 29 mars 2007.

\*\*\*\*\*

### Assistant à la prévention et la surveillance des incendies de forêts (APSIF)

#### Démarche Alpilles Eté 2007

#### Cahier des charges

Le territoire des Alpilles regroupe 16 communes : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Mas Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Martin de Crau (en partie), Saint-Rémy de Provence, Sénas et Tarascon (en partie).

« La charte du Parc naturel régional des Alpilles présente le projet de territoire élaboré par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants. Elle constitue le document de référence pour les 12 ans à venir en matière de développement durable.

.../ ...le projet de territoire pour les Alpilles s'appuie sur cinq priorités stratégiques :

La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.

L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.

L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte

Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels

La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté »

#### Des enjeux pour ce territoire

L'économie des Alpilles repose fortement sur le tourisme. L'offre touristique bénéficie des atouts d'un territoire à très forte identité rurale et provençale, dont l'image attractive a largement dépassé les frontières. La valeur biologique des Alpilles, reconnue sur le plan national et international, rajoute encore à cet attrait.

C'est lorsque la saison touristique bat son plein que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. Le massif des Alpilles est le plus grand massif forestier des Bouches-du-Rhône. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants dans la gestion des Alpilles. En 1995, le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif des Alpilles a permis de faire ressortir les grandes orientations et d'établir une stratégie de prévention des incendies efficace en réalisant un grand nombre d'aménagements (débroussaillage, citernes, pistes etc.) au sein du massif.

Malgré ces efforts, le risque reste présent et la fréquentation de la forêt en période estivale présente un danger pour les usagers. Afin de les protéger, le Préfet prend chaque année un arrêté réglementant la circulation des personnes dans les espaces forestiers des Bouches-du-Rhône en

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

fonction des conditions de sécheresse et de vent notamment (application de l'arrêté notamment par les services de gendarmerie, police, Office National de Forêts). Le Parc Naturel Régional des Alpilles relaie cette information par une campagne d'affichage aux entrées du massif. Les patrouilles des Comités communaux feux de forêts et des forestiers sapeurs exercent également une mission d'information auprès du public. Mais force est de constater que tout cela ne suffit pas, le public continuant de pénétrer dans le massif forestier en cette période, quelle que soient les conditions.

### **La démarche APSIF pour la saison estivale 2007**

En réponse à ces enjeux et en conformité avec les objectifs de la charte concernant la gestion de la fréquentation, pour la saison estivale 2006, l'Agence publique du massif des Alpilles a décidé de répondre favorablement à l'initiative du Conseil régional qui vise à mettre en place une opération de sensibilisation du public au risque incendie par la mobilisation de jeunes volontaires.

Une démarche expérimentale correspondant au recrutement de 4 agents sur l'ensemble de la saison estivale a donc été mise en place.

Cette action présentait deux dimensions principales :

- une dimension expérimentale limitée dans l'espace et dans les moyens humains
- une dimension de sensibilisation et d'information uniquement en écartant l'aspect surveillance des massifs (en accord avec le SDIS).

L'objectif de cette démarche était de toucher le maximum d'individus par la sensibilisation afin d'éviter la pénétration dans les espaces sensibles pour garantir la sécurité des personnes.

*De plus, les agents chargés de cette mission ont pu également récoltés de précieux renseignements concernant la fréquentation.*

Fort de cette expérience, il est décidé de relancer la démarche pour la saison estivale 2007, de manière plus étendue, en augmentant les effectifs (10 agents, au lieu de 4), afin de couvrir un territoire plus large.

### **Missions**

Les agents chargés de l'exécution de cette démarche auront deux missions principales :

1. sensibilisation et d'information uniquement en écartant l'aspect surveillance des massifs
2. recensement des données sur la fréquentation

#### *La sensibilisation et l'information du public*

L'objectif de cette mission est de toucher le maximum des personnes rencontrées sur le terrain en expliquant les risques liés à l'incendie de forêt.

Les agents devront aller à la rencontre du public et expliquer de manière pédagogique les risques et la réglementation en vigueur. De plus, ils devront permettre une réorientation du public vers des sites sans risque ou des zones d'accueil du public en forêt. Les agents auront également à leur disposition des brochures et dépliants à distribuer au public pour joindre à la parole un support écrit.

La mission de surveillance des départs de feux de forêts n'a pas été retenue, le dispositif de surveillance déjà en place étant considéré comme suffisant et la mission d'information plus impérative.

Le projet d'arrêté préfectoral 2007 portant interdiction de passage des personnes, de circulation et de stationnement des véhicules, dans les périmètres sensibles, propose de nouvelles dispositions, au cours de la saison estivale :

- o en **situation « peu dangereuse » l'accès** aux périmètres particulièrement exposés au danger feu de forêt **serait autorisé sur l'ensemble de la journée.**
- o en situation « dangereuse » **l'accès** aux périmètres particulièrement exposés au danger feu de forêt **est autorisé seulement sur la tranche horaire de 6h-11h.**
- o en situation « très dangereuse » **l'accès** aux périmètres particulièrement exposés au danger feu de forêt **est interdit.**

Ces nouvelles dispositions permettent de mettre en place une démarche répondant à l'objectif 48 de la charte du Parc Naturel Régional : « rechercher l'adaptation de l'arrêté préfectoral de réglementation de la circulation dans les massifs boisés, permettant une fréquentation sécurisée et encadrée »

**Le principe est de permettre une pénétration de la fréquentation sur certaines zones spécifiques, de manière sécurisée et encadrée par la présence des agents de**



**sensibilisation, seulement les jours où la fréquentation est autorisée par arrêté préfectoral (situation à risque feux de forêts « peut dangereuse »).**

**Cette démarche se matérialise par l'élargissement de zones d'accueil du public, au-delà de la seule zone de stationnement. (La démarche permettant le choix des zones visée est définie plus loin).**

**Aucune communication ne sera élargie au-delà du message transmis par les agents sur les seuls sites concernés.**

*Le recensement des données sur la fréquentation*

La présence quotidienne sur le terrain des agents, tout au long de l'été, constitue une source de renseignements précieux pour la connaissance fine de la fréquentation.

Les agents relèveront entre autre le nombre et l'origine géographique des visiteurs renseignés, le nombre et la provenance des véhicules stationnés, à différents moments de la journée. Ces chiffres permettront notamment d'évaluer les pics de fréquentation quotidiens, mensuels et saisonniers. La liste des données sur la fréquentation sera affinée en fonction des résultats de l'expérience 2006.

### **Le dispositif mis en place**

*Principe de fonctionnement*

La démarche pour la saison estivale 2007 est lancée de manière plus étendue, en augmentant les effectifs (10 agents, au lieu de 4), afin de couvrir un territoire plus large.

*Moyens humains*

10 agents travaillant en binôme, constitueront l'équipe d'Agents de sensibilisation.

Ces agents seront encadrés par le personnel du Parc Naturel Régional des Alpilles. Le dispositif de prévention et de surveillance mis en place pendant la saison estivale (SDIS, gendarmerie, ONF, forestiers sapeurs, CCFF) pourra intervenir auprès des agents en cas de besoin, et dans le cas où la situation dépasse la compétence des agents (notamment situation d'urgence).

Les agents recrutés bénéficieront d'une formation leur permettant d'assurer leur mission (voir paragraphe suivant).

*Equipement*

- a. Trousse de secours
- b. Cartographie des Alpilles
- c. Téléphones portables
- d. Appareil photo jetable
- e. Brochure de sensibilisation support communication (bilingue)
- f. tenue vestimentaire spécifique avec identifiant, ne devant pas être confondue avec la tenue vestimentaire des autres organismes de surveillance déjà en place
- g. plaque magnétique pour les véhicules
- h. numéros de téléphone utiles (mairies, offices du tourisme, pompiers, gendarmerie, vétérinaires...)

*Territoire*

Les sites visés seront couverts par les agents 7 jours sur 7 durant toute la mission.

Le choix des sites visés fait l'objet d'un travail de concertation de l'ensemble des acteurs de la prévention des incendies de forêt : ONF, CCFF, SDIS, Forestiers Sapeurs, Gendarmerie, mais également de l'ensemble des Maires et élus des communes du Parc Naturel Régional. Ce travail permettra de mettre en place le dispositif APSIF Alpilles 2007 de manière cohérente avec les dispositifs de prévention déjà en place sur le territoire.

Ce travail se décline en deux étapes :

1. sollicitation par courrier des acteurs du territoire et des élus, afin que chacun puisse proposer des sites potentiels, courant avril
2. réunion de la commission de travail élargie aux acteurs de la prévention des incendies, afin de définir les zones prioritaires selon des critères spécifiques, début mai.

Les sites choisis devront rassembler les critères principaux suivants :

- correspondre à une entrée stratégique du public dans les espaces sensibles des Alpilles

- correspondre à une zone d'accueil du public bien définie et matérialisée (stationnement et détente)
- présenter une possibilité d'élargissement de la zone de fréquentation (chemins détournant la zone) permettant une surveillance efficace et sécurisée, afin de répondre au 3<sup>ème</sup> objectif de la mission des agents

#### *Durée de la mission*

La période d'application de cette opération se calque sur les dates d'effet de l'arrêté préfectoral réglementant la circulation des véhicules et personnes dans les massifs forestiers des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire du 1er juillet 2007 jusqu'au samedi précédent le deuxième dimanche de septembre, soit le 8 septembre 2007 inclus.

La mission débutera un week-end précédent le 1er juillet, ceci afin d'affiner la formation reçue et d'effectuer une période de test aux côtés de l'équipe d'encadrement.

#### *Mode de fonctionnement*

Les binômes effectueront un roulement sur les sites visés de manière à assurer une présence 7/7j durant toute la période estivale.

Les plages horaires quotidiennes pendant lesquelles la présence des agents est indispensable, seront définies lors de l'élaboration du planning de présence en fonction des résultats obtenus par l'expérience 2006 et en prenant en compte la possibilité d'ouverture élargie lors des journées en situation de risque peu dangereuse.

Ces plages horaires pourront être affinées selon les relevés de fréquentation obtenus en cours de saison.

#### **La formation**

L'objectif de la mission étant de sensibiliser un large et éclectique public aux risques incendies et au comportement à adopter face aux contraintes réglementaires et naturelles de fréquentation du massif des Alpilles, les agents recrutés devront notamment avoir une bonne connaissance générale des Alpilles, du dispositif de prévention et de surveillance en place en été, des techniques de communication pour le contact avec le public :

- a. formation générale (connaissance du territoire, aspect réglementaire, géographique, topographie, politique du territoire ...)
- b. formation spécifique sur la mission (connaissance des outils, rôle de l'APSIF, place dans le dispositif de prévention et de surveillance, contact avec le public, relation avec les services de surveillance)

Attestation de formation aux premiers secours (formation par le SDIS)

Le contenu de cette formation sera affinée selon le retour d'expérience des agents de sensibilisation 2006.

#### **Le recrutement**

##### *Les critères de recrutement*

Les critères de recrutement sont ceux émis par la Région, à l'origine de cette opération, additionnés de ceux du Parc Naturel Régional des Alpilles et du SDIS en rapport avec la spécificité de la présente mission et du territoire des Alpilles. Les critères sont donc les suivants :

- a. Emploi saisonnier de 2 mois et demi
- b. 18-26 ans
- c. Pratique Anglais
- d. Permis B
- e. Prédilection à la malléabilité possible des horaires au cours du contrat
- f. Salaire (SMIC), type de contrat (CDD)
- g. Suivi d'une formation spécifique
- h. Possession d'un véhicule personnel

##### *La commission de recrutement*

- Composition  
Région, SDIS, Parc Naturel Régional des Alpilles (élus et techniciens)
- Critères de recrutement

La grille de recrutement, qui reprend les critères définis ci-dessus, sera celle élaborée pour la démarche 2006, soumise pour avis aux membres de la commission pour compléments éventuels.

a. Mode de recrutement

Le recrutement sera basé sur les CV reçus par le Parc Naturel Régional des Alpilles, ayant engagé une diffusion de l'offre d'emploi saisonnier auprès de ses communes membres, de ses partenaires territoriaux et de la presse locale.

b. Déroulement du recrutement

Le recrutement se fera en deux temps. Une présélection avec un test de première évaluation permettra la sélection d'un pool de candidats. Les candidats retenus seront départagés lors d'un entretien avec la commission de recrutement.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la proposition de plan de financement prévisionnel pour la mise en place de la démarche APSIF sur les Alpilles pour la saison estivale 2007.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De réaliser l'opération d'assistance de prévention et de surveillance des incendies de forêt 2007, sous réserve de l'obtention des financements du Conseil régional ;
- Que le montant de cette opération pourra être de 57.000 (cinquante sept mille) euros maximum tel que détaillé ci-dessus ;
- Que le plan de financement est le suivant, tel qu'énoncé ci-dessous ;

**Budget prévisionnel pour l'année 2007, pour 10 Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêts**

Budget de fonctionnement		Coût TTC
1	-Frais liés au personnel en charge de la mission	47 765,00 €
	1.1. salaire + charges du poste équivalent à un salaire SMIC horaire sur la base de 35h/semaine	44 625,00 € (1 785 €/pers. sur une période de 2,5 mois)
	1.2. frais liés au fonctionnement des postes	
	Petit équipement :	3 140,00 €
	- Trousse de secours x 5	215,00 €
	- Achat de 5 téléphones	200,00 €
	- Abonnement téléphonique (pour 5 téléphones à 50 € par mois pendant 2,5 mois)	625,00 €
	Frais de déplacements et indemnités pouvant être allouées aux APSIF durant leur mission (indemnité de repas...)	2 000,00 €
	Formation des APSIF (à raison de 10 € par personne comprenant l'AFPS)	100,00 €

2	Frais d'encadrement, de formation Participation aux frais (salaires + charges + astreintes des week-ends et jours fériés, frais liés aux déplacements à effectuer pour le suivi des APSIF) par les agents du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles	7 000,00 €
3	Frais de publicité, relations publiques, communication	2 235,00 €
<b>TOTAL GENERAL DE L'OPERATION</b>		<b>57 000,00 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	80%	45 600 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles	20%	11 400 €
<b>Montant total</b>		<b>57 000,00 €</b>

- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-11**

### **Objet : zone rouge 2007 – démarche répondeur téléphonique**

## **Monsieur le Président expose :**

- Que depuis 2005, le CDT13, en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires des espaces naturels du département, a élaboré une démarche d'information du public de la réglementation dictée par l'arrêté préfectoral portant interdiction de pénétration et de circulation dans les espaces sensibles pendant la saison estivale.
- Que l'Agence publique du massif des Alpilles a participé à la démarche pour les saisons estivales 2005 et 2006. Elle consiste en la mise en place d'un répondeur téléphonique informant au jour le jour, de la réglementation en vigueur selon le risque incendie quotidien.
- Qu'une réunion de présentation du bilan de la démarche 2006 a été organisée le 26 octobre 2006 dont la synthèse est ci-jointe.
- Que la démarche 2007 sera basée sur les mêmes principes mis en place en 2006, en améliorant les détails techniques ayant porté défauts :
  - Simplifier l'utilisation du serveur téléphonique (diminution du nombre possible d'entrées)
  - Rajouter après la période de zone rouge un message informant de la fin de la saison sensible, et selon les délais de réalisation, mettre en service le serveur à partir du 15 juin avec un message de « pré-information »
  - Les supports de communication seront transmis par le CDT13 bien avant la saison estivale 2007, afin que chaque gestionnaire puisse les prendre en compte dans sa démarche de communication (presse locale, bulletins municipaux, affiches zone rouge etc...)
- Que le CDT prend en charge la totalité du financement de l'opération 2007.
- Que les élus, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ont acté le financement d'un montant de 1500 €, pour la démarche communication locale.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir entériner la décision des élus prise lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ayant acté le financement d'un montant de 1500 €, pour la démarche communication locale

## **Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## **Décide :**

- **D'entériner la décision des élus prise lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ayant acté le financement d'un montant de 1500 € (mille cinq cent euros), pour la démarche de communication locale**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-12**

**Objet : Indemnité de Conseil et de confection de documents budgétaires au Receveur Syndical**

## **Monsieur le Président expose :**

- Qu'il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le versement de l'indemnité de Conseil et de Confection de documents budgétaires au Receveur Syndical pour l'année 2007, d'un montant brut de 544,31 € (cinq cent quarante quatre euros et trente et un centimes) suivant documents ci-annexés ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## **Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Vu la proposition du Président,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1989,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'attribution de l'indemnité de conseils,

Vu les documents transmis par le Trésor public, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## **Décide :**

- **D'accorder les indemnités de confection de budget et de conseils aux taux prévus par les arrêtés mentionnés, soit 544,31 € brut (cinq cent quarante quatre euros et trente et un centimes) pour l'année 2007 conformément aux déductions obligatoires, et sur la base des documents annexés ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-13**

**Objet :** Identification des communes du Parc naturel régional des Alpilles / drapeaux et oriflammes

## Le Président expose :

- Que dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire du 29 mars dernier, les élus ont souhaité procéder dès 2007 à l'identification des communes du Parc par la mise en place de drapeaux, oriflammes, panneaux et autres supports.
- Que la mise en place de cette identification des communes du Parc doit s'articuler autour de 2 axes ; la conception et la réalisation de drapeaux, oriflammes, panneaux et autres supports de même type avec le logo du Parc, et d'autre part la conception et la fourniture au plus tôt aux communes membres d'un guide opérationnel leur permettant de poser à l'entrée de la commune des panneaux utilisant la signalétique adaptée aux parcs naturels régionaux, et en conformité avec la réglementation en cours. La réalisation et la mise en place de ces panneaux devant être faites directement par les communes sur la base du guide de recommandations.
- Qu'afin de permettre la réalisation de cette opération, une enveloppe d'un montant prévisionnel maximum de 13.000 euros a été inscrite au budget.
- Qu'au sein de cette enveloppe 2 options ont été retenues :
  - La 1<sup>ère</sup> consiste à confier à un ou plusieurs prestataires extérieurs l'intégralité de la mission comprenant :
    - la réalisation du guide
    - le recensement du nombre de drapeaux, oriflammes et support nécessaires sur l'intégralité du territoire pour l'identification du Parc
    - la préparation avec chacune des communes de l'opération « identification des communes du Parc »
    - l'achat et la réalisation des supports de type drapeaux, oriflammes
    - la préparation et la mise en œuvre de la mission presse liée au lancement de l'opération.
  - La 2<sup>ème</sup>, qui devra être privilégiée si les montants demandés par les prestataires potentiels dépassent le budget prévu, consiste d'une part à procéder au recrutement ponctuel d'une personne spécifiquement pour la réalisation de cette mission, et d'autre part à confier après consultation à une société spécialisée dans la réalisation de drapeaux et oriflammes, et sur la base d'un cahier des charges spécifique et adapté, la réalisation des supports.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

## Décide :

- **de mettre en œuvre l'opération telle que sus-énoncée, en privilégiant la 2<sup>ème</sup> option ;**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-14**

### **Objet : PIDAF 2004 – marché de travaux - attribution**

## Monsieur le Président expose :

- Que les travaux issus de la programmation PIDAF 2004 ont fait l'objet d'une procédure de consultation et la limite de réception des offres a été fixée au 14 novembre 2006. Que conformément à la décision du Comité syndical du 29 novembre 2006, une commission spécifique réunie le 24 novembre, le 1<sup>er</sup> décembre et le 19 décembre 2006, dont vous trouverez les PV ci-joints, a analysé les candidatures et offres des entreprises. Que pour mémoire, le montant des travaux est estimé à 206 254 euros HT.
- Qu'en raison des délais de validation des conventions d'attribution des subventions prenant fin le 24 décembre 2006, et d'obtention de l'autorisation ministérielle pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de piste se situant en partie dans le site classé du Plateau des Antiques sur St Rémy de Pce, le marché a été divisé en deux appels d'offre, afin de pouvoir démarrer les travaux dans les délais imposés.
- Qu'ayant obtenu l'autorisation ministérielle pour la réalisation des travaux situés dans le site classé du Plateau des Antiques sur St Rémy de Pce, la seconde partie du marché va faire l'objet d'une nouvelle consultation, courant avril.
- Que cette première partie de marché comprend trois lots à tranche ferme répartis comme suit :

### **LOT n°1**

**Tranche ferme** Saint Rémy de Provence : 2 citernes enterrées de 60 m3

- Eyguières : 1 citerne enterrée de 60 m3
- Fontvieille : 1 citerne enterrée de 60 m3
- Orgon : 1 citerne enterrée de 60 m3

### **LOT n°2**

**Tranche ferme**

- Fontvieille, amélioration sylvicole à but DFCI sur environ 4 ha
- Fontvieille et Les Baux de Provence, amélioration sylvicole à but DFCI sur environ 22 ha

### **LOT n°3**

**Tranche ferme**

- Lamanon, remise en état de la piste DFCI AL244 d'une longueur de 1300 mètres environ

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir entériner la décision de la commission.

## **Le Comité Syndical,**

Oui l'exposé du Président,

Vu les PV annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## **Décide :**

- **D'entériner la décision de la commission arrêtée par le Président, telle qu'établie dans le PV (ci-annexé) de la commission spécifique des travaux PIDAF 2003, du 19 décembre 2006 ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-15**

### **Objet : RTI03 – Phase 3 – Lancement du marché de travaux**

## Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n°2006-70 du Comité syndical du 9 novembre 2006, le marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux RTI 2003-phase3 a été attribué à la Société du Canal de Provence.
- Que le marché de travaux RTI03 – phase 3 étant estimé à 442 464.68 euros HT, hors maîtrise d'œuvre, doit être passé selon la procédure de marché avec avis d'appel public à la concurrence à publier dans le bulletin officiel conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics dont le seuil est de 210 000 euros HT.
- Que le programme de travaux est le suivant :

<b>Aménagements des équipements de DFCI</b>
Réhabilitation de chemins/pistes d'intérêt DFCI Création et amélioration de piste de raccord entre la D25a, vers Aureille et la D25 vers Roquemartine à Eyguières entre la D 25 et le Vallon des Glauges entre les Glauges et la Romanière entre la D 17 et la Romanière sur le Mont Mazette au sud est de l'enclos des Civadières chemin communal du Vallon des Glauges entre le point 141 et 107 recalibrage du GR6
Aménagement d'une aire de croisement dans le vallon des Glauges
Mise en place de 5 citernes mixtes enterrées (avec abreuvoirs)
Aménagement d'une aire d'aspiration sur le canal
Zones de moindre combustibilité
Dépressage des pins en bordure de D25a
Débroussaillage alvéolaire des BDS GR6 chemin communal vallon des Glauges piste de raccord entre la D25a et la D25 entre la D 25 et le Vallon des Glauges entre les Glauges et la Romanière entre la D 17 et la Romanière au sud est de l'enclos des Civadières et sur le Mont Mazette
<b>Préservation de la biodiversité</b>
Révégétalisation par création d'une zone intégrée de plantation de feuillus (dont 3 ans d'entretien)
Recépage de chênes verts
Installation d'une grille de protection à l'entrée de la grotte des chauves-souris
Aménagement d'une mare temporaire
Aménagement de cultures cynégétiques avec amandiers (broyage cailloux et plantations sur 2 ha, dont entretien de 3 ans (fédération de chasse et société communale)
<b>Valorisation des paysages</b>
Plantation d'arbres d'alignement, amandiers notamment, traitement paysager de quelques délaissés routiers
Ponctuel : enlèvement des arbres dépérissants et mise en valeur de bosquets existants (10 points)
<b>Gestion de la fréquentation et accueil de la population</b>
Aménagement de l'aire existante de départ du GR 6
Valorisation d'une partie du GR6 par une approche pédagogique du site : aménagement d'un cheminement d'interprétation et de sensibilisation (concertation pour définition du projet, conception, fourniture et pose, )

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le lancement du marché de travaux RTI03 – phase 3 et désigner la personne responsable du



marché (le Président du Parc Naturel Régional des Alpilles ou, en cas d'empêchement, la 1ere Vice - Présidente) et autoriser cette personne à signer le marché et toutes pièces utiles à cette opération.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Décide :**

- **de lancer le marché de travaux RTI03 – phase 3 selon la procédure de marché avec avis d'appel public à la concurrence à publier dans le bulletin officiel conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;**
- **de désigner le Président du Parc naturel régional des Alpilles, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> Vice – Présidente, personne responsable du marché et autoriser cette personne à signer le marché et toutes pièces utiles à cette opération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-16**

**Objet : RTI03 – phase 3 – lancement du marché de travaux du programme sylvopastoral**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément aux décisions prises par délibérations n°2006-71 et n°2006-72 du Comité syndical du 9 novembre 2006 :
  - une convention avec le SIERPASA a été signée, confirmant que le syndicat mixte Agence publique du massif des Alpilles réalise ces opérations d'aménagements sylvopastoraux prévus dans le cadre de la Réhabilitation des Terrains Incendiés en 2003, sur le territoire des communes d'Eyguières et Aureille : communes adhérentes du SIERPASA
  - le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, qui prend la suite du syndicat mixte Agence publique du massif des Alpilles, travaille sur la possibilité de se doter d'une assistance pour la réalisation du programme sylvopastoral RTI 2003, en contractualisant avec le CERPAM, afin de mettre en place une mission d'assistance pour un montant de dix mille six cent quarante euros (10.640 €) HT, financée intégralement par le programme RTI 2003- phase 3
- Que le marché de travaux pour le programme sylvopastoral RTI 2003, étant estimé à 117 040 euros HT, maîtrise d'œuvre comprise, il peut être passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics dont le seuil est de 210 000 euros HT.
- Que le programme est le suivant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
Aureille : Balme du Larron Point d'abreuvement citerne aérienne 10 m3 : Matériel + raccordement (200 ml) + pose  Débroussaillage fond de vallon 1,5 ha
St Martin de Crau : Brahis Parc clôturé électrique fixe 4 fils (21 ha ) matériel + layon + pose + 3 portes 3 km (non comprise portion mitoyenne avec Eyguières )  Raccordement canalisation communal d'Eyguières, matériel + pose sur 1300 ml
Eyguières : Les Barres Rouges Parc clôturé semi-mobile : Clôture fixe 2200 ml Clôture mobile 1300 ml Accès Les Glauges pour citerne tractée : 3 jours de terrassement  Broyage terrasse Les Glauges 2 ha
Eyguières : La Romanière Parc de défends fixe des semés de chasse : 1000 ml de clôture de protection fixe fils lisses  Pour point d'abreuvement : groupe de pompage + aspiration et refoulement  Canalisation enterrée 700 ml

- Par délibération 2004-60, une commission spécifique a été créée pour les travaux PIDAF 2003 et il est proposé d'utiliser la même commission pour les travaux du programme sylvopastoral RTI 2003.

Pour mémoire, la commission était composée de :

- 1 élu par commune concernée par les travaux RTI 03-phase 3 –programme sylvopastoral
  - un représentant de la SCP, maître d'œuvre
  - le Président de l'Agence, personne responsable du marché
  - un technicien de l'Agence publique du massif des Alpilles
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le lancement du marché de travaux du programme sylvopastoral RTI 2003 et désigner la personne responsable du marché (le Président du Parc naturel régional des Alpilles ou, en cas d'empêchement, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente) et autoriser cette personne à signer le marché et toutes pièces utiles à cette opération.

### **Le Comité Syndical,**

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

### **Décide :**

- **De lancer le marché de travaux du programme sylvopastoral RTI 2003 selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;**
- **Que la commission spécifique sera composée :**
  - **d'un élu par commune concernée par les travaux RTI03-phase 3 – programme sylvopastoral**
  - **d'un représentant de la SCP, maître d'œuvre**
  - **du Président de l'Agence, personne responsable du marché**
  - **d'un technicien du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles**
- **De désigner le Président du Parc Naturel Régional des Alpilles, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, personne responsable du marché et autoriser cette personne à signer le marché et toutes pièces utiles à cette opération ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**

## FICHE DE POSTE

### Chargé d'animation et d'études – coordinateur ZPS Alpilles

#### **Finalité du poste**

Permettre l'application sur le périmètre défini des Alpilles de la Directive "oiseaux" (directive CEE 79/409) ayant pour objet la conservation de l'avifaune, par l'élaboration concertée du document d'objectifs qui s'y rapporte.

#### **Définition**

Travail de concertation, diffusion de l'information, de sensibilisation, de montage de réunions de travail, de coordination et de suivi des inventaires, de contribution aux inventaires, d'organisation de la démarche, de coordination des acteurs et des prestataires et de rédaction du document.

Il formalise ainsi les bases nécessaires à la gestion du site : il recherche et synthétise les données concernant la gestion du site, recueille les avis, prépare et anime les groupes de travail, fait des propositions au comité de pilotage et aux services de l'Etat et participe à l'animation du comité de pilotage.

Il suit également la réalisation technique des documents de communication.

#### **Autonomie et responsabilité**

Le chargé de mission coordinateur assure sa mission sous la tutelle du syndicat mixte du parc en liaison avec l'Etat.

Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Président du comité de pilotage ZPS et du GIC . le GIC étant mandaté par le syndicat Mixte du Parc (validé par le comité de pilotage) comme opérateur local .

*Le GIC des Alpilles a en charge (responsabilité) la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 (ZPS Alpilles) conformément au cahier des charges fixé par l'Etat.*

*Il est en contact direct avec tous les acteurs concernés par le site.*

## **Activités**

### **Activités systématiques**

**Coordonner et contribuer aux inventaires préalables à l'établissement de l'Etat des lieux et mise en forme de l'état des lieux** : lancer et suivre les travaux des prestataires, réaliser les recensements bibliographiques et en faire une synthèse pour contribuer à l'état des lieux, compléter des inventaires par la réalisations de cartographies sous SIG , par des bilans socio-économiques présentant le profil de la zone concernée, veiller au bon achèvement des inventaires, au respect des délais et des contenus des cahiers des charges.

**Préparer et animer l'information préalable à la concertation** : recenser les acteurs, préparer et organiser les réunions publiques, rencontrer et informer les acteurs, préparer et diffuser des informations presse et communication, assurer un relais d'information auprès des acteurs.....

**Engager la concertation par un partage des inventaires et Etat des lieux** : préparation et organisation de réunions spécifiques

#### **Préparer et accompagner la concertation**

- animer des groupes de travail chargés d'élaborer des propositions concertées
- poursuivre en parallèle les réunions publiques d'informations
- préparer et aider à l'animation des réunions du comité de pilotage
- communiquer régulièrement avec les partenaires impliqués dans l'opération
- mettre en place un tableau de bord de suivi de l'élaboration du document d'objectifs
- Rédiger des documents d'étape sur l'avancée du travail, conformément au cahier des charges fixé par l'Etat.
- Faire identifier et hiérarchiser par les groupes de travail appropriés les enjeux et les objectifs opérationnels prioritaires, en étroite cohérence avec la Charte du Parc Naturel Régional des Alpilles, pour la conservation des oiseaux et les proposer au comité de pilotage ,

#### **Définir en concertation les modalités de gestion opérationnelle pour la conservation des habitats d'espèces, les proposer au comité de pilotage**

- Envisager les différents scénarios de gestion possible et définir, en lien avec les acteurs concernés, les itinéraires techniques et économiques compatibles avec la conservation des oiseaux concernés
- Proposer des conditions pour la mise en œuvre du document d'objectifs
- Identifier les organismes ou personnes susceptibles de mettre en œuvre les actions prévues dans le document d'objectifs
- Evaluer et planifier les dépenses engendrées
- Animer le pool scientifique afin de mettre en place le suivi de l'état de conservation des habitats
- définir les indicateurs permettant de caractériser les habitats ainsi que les protocoles de suivi de ces indicateurs
- définir le système de stockage et d'interprétation des données en cohérence avec cahier des charges de la DIREN
- organiser le recueil des données
- organiser le retour d'information
- Contribuer à la communication sur l'opération
- Proposer au comité de pilotage un plan de communication : grandes étapes de la communication, types de messages, objectifs, publics cibles, lieux, outils utilisés, calendrier.

**Rédiger ou suivre la rédaction (confiée à un prestataire) du document d'objectifs** et des mesures de gestion grâce à une synthèse des éléments issus des inventaires et aux textes règlementaires encadrant la gestion des sites Natura 2000, études et réunions de concertation.

## **Compétences requises**

### **Niveau d'étude et expérience professionnelle requis**

- Niveau d'étude : Bac + 2 minimum au cours duquel il (elle) a pu acquérir des connaissances en gestion et conservation des écosystèmes méditerranéens et à l'élaboration de projets concertés dans les domaines de la protection de la biodiversité, et de la conservation des habitats et des espèces patrimoniales, utilisation des outils informatiques (Bureautique et SIG), la recherche bibliographique ...

### **Et**

- Formation et expériences parmi les domaines non exclusifs suivants : Natura 2000, génie écologique, génie biologique, Naturaliste, Biologie des Organismes et des Populations, gestion des écosystèmes, et notamment des écosystèmes méditerranéens, gestion de projets territoriaux, animations territoriales...

### **Connaissances liées aux activités systématiques (Présentées par ordre décroissant de priorité)**

- **Connaissances informatiques permettant la maîtrise des outils bureautique et l'utilisation de SIG**
- **Connaissances générales en écologie**
- **Connaissances en faune sauvage et gestion de la faune sauvage**
- **Connaissances législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement, notamment Natura 2000**
- **Connaissances naturalistes fines adaptées aux sites méditerranéens : espèces et habitats**
  - Connaissance du milieu rural
  - Connaissance des compétences de l'Union européenne, de l'Etat et des différentes collectivités territoriales
  - Connaissances des milieux associatifs agissant sur le patrimoine naturel
  - Connaissances du monde de la chasse
  - Connaissance concrète du site dans sa dimension humaine et naturaliste à acquérir : approche économique, sociopolitique, juridiques et culturelle, localisation d'habitats, évolutions possibles de ces habitats, types d'espèces ...

### **Savoir-faire techniques et relationnels liés aux activités systématiques**

- Etre en capacité à analyser et à comprendre des documents scientifiques et techniques concernant les oiseaux et la gestion de l'avifaune, Etre en capacité à les vulgariser,
- Savoir hiérarchiser des données scientifiques et techniques en vue de dégager des priorités pour l'action ou d'identifier les résultats d'un suivi
- Savoir animer un groupe
- Savoir collecter, traiter et diffuser l'information
- Savoir utiliser et travailler les données sous SIG / Savoir utiliser des méthodes de traitement informatique des données : bases de données simples, bases de données cartographiques (SIG)
- Savoir construire des documents cartographiques clairs et informatifs
- Capacité à fonctionner en réseau
- Savoir travailler en équipe (Direction, techniciens, prestataires, acteurs, partenaires et Elus) et savoir partager ses connaissances et expériences
- Capacité d'analyse et de synthèse en vue de formuler de propositions objectives claires et précises dégageant les tenants et aboutissants du dossier ainsi que les opportunités et menaces
- Sens de la pédagogie et de la vulgarisation
- Savoir créer les conditions d'une prise de décision concertée : formuler des hypothèses d'action et de travail, dégager les oppositions et les objectifs consensuels, gérer les conflits entre personnes, instaurer le dialogue
- Savoir rédiger des documents écrits clairs et informatifs
- Savoir planifier dans le temps et coordonner une action impliquant plusieurs partenaires
- Savoir faire passer un message adapté à son interlocuteur
- Savoir développer un réseau de référents ou de pairs concernant la conservation des milieux
- Savoir se présenter : d'où l'on parle, pour qui, au service de quelle politique
- Savoir exploiter, transposer et valoriser les résultats de la recherche et des innovations techniques, notamment concernant les méthodes de gestion de milieux

### **Qualités, capacités et aptitudes**

- Ouverture d'esprit permettant l'élargissement et la mise en perspective des problématiques
- Qualité relationnelle pour mobiliser des partenaires multiples aux intérêts parfois contradictoires
- Qualité d'écoute
- Aptitudes relationnelles
- Sociabilité
- Diplomatie.
- Autonomie et Disponibilité
- Méthode et Organisation.
- Fiabilité.
- Respect
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité d'organisation
- Aptitude à travailler en réseau
- Aptitude à travailler dans la durée



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-17**

**Objet :** Personnel du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles : création de deux emplois de catégorie B et recrutement d'un assistant de communication dans le cadre d'un contrat d'avenir



## Monsieur le Président expose :

- Qu'il a été débattu lors du Débat d'Orientation budgétaire la nécessité de se doter de moyens pour créer des événementiels, être présent sur les marchés, sur les salons, réaliser des animations territoriales pour aller au contact du public, pour marquer l'action du parc dès sa première année.
- Qu'afin de se doter de compétences spécifiques permettant la mise en œuvre de ce volet communication – animation, les élus, lors du Débat d'Orientation budgétaire, ont souhaité privilégier le recours à des contrats aidés.
- Que le Syndicat mixte peut recruter des agents dans le cadre des contrats d'avenir dont les critères sont les suivants :
  - Personnes concernées : bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'Allocation de parent isolé, de l'Allocation aux adultes handicapés
  - Temps de travail : 26 heures
  - Durée du contrat : CDD de 24 mois
  - Pas de limite d'âge
  - Pas de condition de diplôme
  - Taux de prise en charge par l'Etat :
    - les 6 premiers mois : 90 %
    - les 6 mois suivants : 75 %
    - les 12 mois restants : 50 %
  - Exonération d'une partie des charges patronales

**Coût pour le syndicat : 2.150 € la 1<sup>ère</sup> année, 6.140 € la 2<sup>ème</sup>**

**Coût total à inscrire : 12.290 € environ pour 26 heures en moyenne / semaine, modulables sur toute la durée du contrat sans toutefois excéder 35 heures par semaine.**

- Que par ailleurs, et conformément à la volonté des membres du Comité syndical de conserver l'équipe actuelle du Syndicat mixte en facilitant leur intégration en qualité de fonctionnaire, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de technicien supérieur pour permettre la nomination à compter du 1<sup>er</sup> août 2007 d'un agent ayant réussi le concours et inscrit sur liste d'aptitude.
- Que d'autre part les financements nécessaires pour l'élaboration du Document d'objectif – ZPS Alpilles sont désormais obtenus sur la base du budget prévisionnel annexé à la convention-cadre passée entre l'Etat- le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles et le GIC qui a été validée par délibération n°2006-86.
- Que pour permettre la mise en place dans les meilleurs délais de cette mission, il convient de créer un emploi de catégorie B de la filière technique (grade de technicien supérieur) afin de lancer la procédure de recrutement du chargé d'animation et d'études en fonction des critères exposés sur le fiche de poste ci-annexée et pour une durée déterminée.
- Que le cas échéant, compte tenu de l'urgence de la mise en place de cette mission et de sa durée fixée à 2 ans pour la réalisation du DOCOB, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire sur le fondement du 1er alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- Que dans cette hypothèse, les candidats devront être titulaires au minimum d'un diplôme équivalent à Bac + 2 à 3 et posséder une expérience dans le domaine de la gestion des espaces naturels.

- Que l'agent non titulaire percevra alors une rémunération par référence à l'espace indiciaire du grade de technicien supérieur
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Décide :**

- **De recruter un assistant de communication en privilégiant ce recrutement dans le cadre d'un contrat d'avenir ;**
- **D'adopter la création de deux emplois de catégorie B au grade de technicien, tels que proposés ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin - Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-18**

**Objet : indemnités de fonction du président - modification apportée par le décret n°2006-1614 et remboursements de frais**

La présente délibération est votée hors la présence du Président Gérard Jouve sorti de la salle de délibérations.

**Monsieur Régis Gatti, 3<sup>ème</sup> Vice-Président expose :**

- Que par délibération n°2004-10 du 13 février 2004, le Comité syndical a décidé d'attribuer au Président de l'Agence publique une indemnité de fonction dans le cadre des lois et règlements en vigueur
- Que le taux applicable au président a été modifié par délibération n°2004-79 du 23 novembre 2004 en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, déterminant les indemnités potentielles des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions
- Que le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 a institué les indemnités prévues pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président de parc naturel régional et modifiant le code de l'environnement
- Que les indemnités maximales sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes figurants sur le document en annexe
- Que l'enveloppe inscrite sur le budget 2007 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles tient compte des nouveaux montants
- Que, d'autre part, depuis la création du parc naturel régional des Alpilles, le président est amené à se déplacer plus fréquemment pour assurer ses fonctions et à faire l'avance de frais d'hébergement et de restauration
- Que Madame le Receveur du Syndicat mixte, Trésorière de Maussane-les-Alpilles a rejeté la demande de remboursement des frais exposés en l'absence de délibération
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Oui l'exposé du 3<sup>ème</sup> Vice-Président,

Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Décide :**

- **de prendre acte des dispositions du décret instituant les indemnités prévues pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président de parc naturel régional et modifiant le code de l'environnement ;**
- **d'attribuer au président du Parc naturel régional des Alpilles ces nouvelles dispositions ;**
- **d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le président dans le cadre des ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles, sur présentation de justificatifs ;**
- **de donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**

*Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles*  
10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-19**

### **Objet : Conventions de fonctionnement et de partenariat – délibération cadre**

## Monsieur le Président expose :

- Que les parcs naturels régionaux ont une vocation d'expérimentation et d'innovation conjointe à leur rôle d'animateur territorial.
- Que pour la mise en œuvre de la charte, et en vue d'assurer la cohérence et la synergie de leurs actions respectives, le Parc des Alpilles a vocation à s'appuyer en priorité sur les partenariats avec les structures existantes compétentes conformément à ce qui est inscrit dans la charte du parc.
- Que par ailleurs, pour appuyer le fonctionnement de ses instances, pour assister le Comité syndical et son Président et appliquer leurs décisions, la charte et ses annexes prévoient que le Parc naturel régional des Alpilles se dotera d'une équipe de projet, organisée de manière à être au service de la mise en œuvre de la charte du Parc.
- Que c'est dans ce cadre que des partenaires agissant sur le territoire, tels que la CCI du Pays d'Arles, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, le Comité départemental du tourisme, ... ont d'ores et déjà fait le choix de répondre à cette logique de projet en innovant sur un partenariat conventionné de mise en commun de moyens, et autour des objectifs de la charte réalisant ainsi, non seulement une économie d'échelle, mais également une augmentation de la capacité d'instruction du parc dès sa 1<sup>ère</sup> année.
- Que dans le futur, il est probable que d'autres organismes souhaiteront s'inscrire dans cette démarche de partenariat conventionnel, et qu'il convient donc d'autoriser le syndicat mixte de gestion du Parc à négocier et conclure des conventions avec ceux-ci sur des bases définies au travers de la présente délibération – cadre.
- Que ces conventions de fonctionnement et de partenariat doivent cibler cette double inscription de la charte et s'articuler autour de trois volets :
  - 1<sup>er</sup> volet - Opérationnel : par la mise à disposition et la mise en commun de moyens techniques et humains
  - 2<sup>ème</sup> volet - Constitutionnel : dans le cadre de programmes d'actions conformes aux orientations de la Charte et dont l'organisme visé a compétence pour se voir confier la mise en œuvre,
  - 3<sup>ème</sup> volet - Institutionnel : par la représentation et par la poursuite de la participation de ces organismes aux différentes commissions et instances du parc, et réciproquement pour le Parc naturel régional des Alpilles.
- Que des conventions de mutualisation de moyens permettant plus de cohérence, plus d'efficacité et une économie significative, pourront être signées dans les conditions détaillées ci-après :
  - Les partenaires signataires s'entendent pour mettre en commun leurs forces et moyens et pour qu'un collaborateur de l'organisme concerné soit désigné pour être mis à disposition du Parc naturel régional des Alpilles.
  - Cette mise à disposition s'accompagne d'une participation financière du syndicat mixte permettant à l'organisme concerné de doter l'équipe permanente du parc d'un véritable référent identifié comme étant la personne en charge du domaine concerné sur le territoire du Parc. L'équipe du parc est ainsi dotée de moyens conséquents et de personnel de haut niveau qui coordonne également les services des structures concernées en vue de l'intégration des objectifs de la charte dans leurs actions. Référent pour le parc, cette personne joue un rôle pivot au sein de la structure concernée afin de mobiliser ses différents services qui sont ou seront amenés à travailler sur tel ou tel domaine des axes de la charte concernés et cités dans la convention.

- Ce collaborateur disposera d'un bureau de permanence au siège du Parc et d'un bureau principal au sein de l'organisme qui conventionne, ainsi que des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de sa mission au sein de l'équipe du Parc.
- Qu'en application de ces principes, il est proposé de conclure des conventions spécifiques avec :
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture, permettant :
    - ♦ la coordination des missions correspondant aux axes et objectifs de la Charte visés dans la convention
    - ♦ l'animation de la commission « Développement économique et social durable : commerce, entreprises, artisanat » pour la CCI et « Agriculture et espace rural » pour la Chambre d'agriculture
    - ♦ l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission
    - ♦ le montage des dossiers de financements pour les opérations engagées par le Parc naturel régional des Alpilles dans les domaines d'intervention agricoles et de développement économique
    - ♦ la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant du développement économique et social pour la CCI et de l'agricole pour la CA 13, dans les limites fixées par l'avenant annuel.
  - Le Comité Départemental du Tourisme, permettant :
    - ♦ l'animation de la commission « Tourisme »
    - ♦ l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission.
    - ♦ la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant du tourisme, dans les limites fixées par l'avenant annuel.
  - Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, permettant :
    - ♦ l'animation de la commission « Connaissance et vie du territoire »
    - ♦ l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission
    - ♦ la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant de ce domaine, dans les limites fixées par l'avenant annuel.
- Que le Comité syndical du 29 mars dernier, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, a mis en exergue la mise en place de conventions.
- Que le BP 2007 a tenu compte de cette priorité comme un élément fort de la politique d'innovation en termes d'animation territoriale.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## **Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

### **Décide :**

- **De mettre en place des conventions de partenariat, tel que sus-exposé, dès 2007 ;**

- **D'assortir la présente délibération cadre de délibérations spécifiques pour chacun des organismes conventionnant ce partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **Que chaque année, il sera nécessaire d'inscrire au budget les sommes ou les moyens correspondant à la mise en œuvre de ces conventions ;**
- **Qu'outre les conventions, un travail d'évaluation de ce système partenarial sera à mettre en œuvre avec des indicateurs partagés entre les deux parties ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-20**

### **Objet : Convention de partenariat – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément à la délibération cadre n°CS-2007 -19 qui pose le principe des conventions de partenariat avec les structures existantes compétentes du territoire, tel que prévu dans la charte du Parc et ses annexes validées au niveau local et national, il est proposé au Comité syndical la mise en place d'une convention avec la **Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône**.
- Que cette convention est composée d'un préambule officialisant d'une part la volonté et d'autre part la mise en œuvre d'un travail commun sur le territoire du Parc autour des objectifs inscrits dans la charte du Parc naturel régional des Alpilles, visant à :
  - assurer une action coordonnée et partagée sur le territoire régi par la charte
  - mutualiser les forces et les moyens
  - permettre la réalisation d'économie d'échelle
  - faciliter l'intervention en assurant une meilleure lisibilité de l'action et du rôle de chacun des partenaires
  - permettre un développement durable du territoire dans le respect de la charte et de chacun des acteurs.
- Que la convention précise son objet en s'appuyant sur la charte du Parc naturel régional, définit les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre, prévoit un volet lié à l'avenant annuel concernant les moyens, un volet concernant les modalités de concertation, un volet concernant des conventions spécifiques, et un volet concernant la durée de la convention et renonciation, suivi et valorisation du partenariat.
- Que les Présidents des deux structures devront être signataires de la convention (ci-annexée).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## Décide :

- **D'approuver le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, tel que ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention pour le compte du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **D'inscrire chaque année au budget une somme permettant la mise en œuvre de cette convention ;**
- **D'acter la somme de trente mille euros (30.000 €) au titre de l'exercice 2007, tel que prévu dans le budget du syndicat mixte, en vue de rendre efficiente la cohérence des actions et des politiques ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-21**

**Objet : Convention de partenariat – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément à la délibération cadre n°CS-2007 -19 qui pose le principe des conventions de partenariat avec les structures existantes compétentes du territoire, tel que prévu dans la charte du Parc et ses annexes validées au niveau local et national, il est proposé au Comité syndical la mise en place d'une convention avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles** .
- Que cette convention est composée d'un préambule officialisant d'une part la volonté et d'autre part la mise en œuvre d'un travail commun sur le territoire du Parc autour des objectifs inscrits dans la charte du Parc naturel régional des Alpilles, visant à :
  - assurer une action coordonnée et partagée sur le territoire régi par la charte
  - mutualiser les forces et les moyens
  - permettre la réalisation d'économie d'échelle
  - faciliter l'intervention en assurant une meilleure lisibilité de l'action et du rôle de chacun des partenaires
  - permettre un développement durable du territoire dans le respect de la charte et de chacun des acteurs.
- Que la convention précise son objet en s'appuyant sur la charte du Parc naturel régional, définit les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre, prévoit un volet lié à l'avenant annuel concernant les moyens, un volet concernant les modalités de concertation, un volet concernant des conventions spécifiques, et un volet concernant la durée de la convention et renonciation, suivi et valorisation du partenariat.
- Que les Présidents des deux structures devront être signataires de la convention (ci-annexée).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## Décide :

- **D'approuver le projet de convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, tel que ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention pour le compte du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **D'inscrire chaque année au budget une somme permettant la mise en œuvre de cette convention ;**
- **D'acter la somme de vingt mille euros (20.000 €) au titre de l'exercice 2007, tel que prévu dans le budget du syndicat mixte, en vue de rendre efficiente la cohérence des actions et des politiques ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-22**

### **Objet : Convention de partenariat – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément à la délibération cadre n°CS-2007 -19 qui pose le principe des conventions de partenariat avec les structures existantes compétentes du territoire, tel que prévu dans la charte du Parc et ses annexes validées au niveau local et national, il est proposé au Comité syndical la mise en place d'une convention avec le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement**.
- Que cette convention est composée d'un préambule officialisant d'une part la volonté et d'autre part la mise en œuvre d'un travail commun sur le territoire du Parc autour des objectifs inscrits dans la charte du Parc naturel régional des Alpilles, visant à :
  - assurer une action coordonnée et partagée sur le territoire régi par la charte
  - mutualiser les forces et les moyens
  - permettre la réalisation d'économie d'échelle
  - faciliter l'intervention en assurant une meilleure lisibilité de l'action et du rôle de chacun des partenaires
  - permettre un développement durable du territoire dans le respect de la charte et de chacun des acteurs.
- Que la convention précise son objet en s'appuyant sur la charte du Parc naturel régional, définit les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre, prévoit un volet lié à l'avenant annuel concernant les moyens, un volet concernant les modalités de concertation, un volet concernant des conventions spécifiques, et un volet concernant la durée de la convention et renonciation, suivi et valorisation du partenariat.
- Que les Présidents des deux structures devront être signataires de la convention (ci-annexée).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## Décide :

- **D'approuver le projet de convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, tel que ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention pour le compte du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **D'inscrire chaque année au budget une somme permettant la mise en œuvre de cette convention ;**
- **D'acter la somme de quinze mille euros (15.000 €) au titre de l'exercice 2007, tel que prévu dans le budget du syndicat mixte, en vue de rendre efficiente la cohérence des actions et des politiques ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 avril 2007

Le douze avril de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie d'Eygalières sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

#### **Etaient présents :**

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Luc Aurellionnet – Maire-adjoint de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Mireille Wilde – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Michel Lieutaud – Maire-adjoint d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Lucien Limousin – Conseiller général, Jacky Gérard – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

#### **Etaient également présents :**

Carine Ritan – Directeur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles  
Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte  
Annie Berton – Responsable administratif et financier du syndicat mixte

#### **Etait absent excusé et a donné pouvoir :**

Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles a donné pouvoir à Gérard Jouve

#### **Etaient absents excusés :**

Jean-Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou  
Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence  
Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas  
Hervé Schiavetti – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Catherine Levraud – Conseillère régionale  
Léon Vacher – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Annick Delhaye – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-23**

**Objet : Convention de partenariat – Centre Départemental du Tourisme des Bouches du Rhône**

## Monsieur le Président expose :

- Que conformément à la délibération cadre n°CS-2007 -19 qui pose le principe des conventions de partenariat avec les structures existantes compétentes du territoire, tel que prévu dans la charte du Parc et ses annexes validées au niveau local et national, il est proposé au Comité syndical la mise en place d'une convention avec le **Centre Départemental du Tourisme des Bouches du Rhône**.
- Que cette convention est composée d'un préambule officialisant d'une part la volonté et d'autre part la mise en œuvre d'un travail commun sur le territoire du Parc autour des objectifs inscrits dans la charte du Parc naturel régional des Alpilles, visant à :
  - assurer une action coordonnée et partagée sur le territoire régi par la charte
  - mutualiser les forces et les moyens
  - permettre la réalisation d'économie d'échelle
  - faciliter l'intervention en assurant une meilleure lisibilité de l'action et du rôle de chacun des partenaires
  - permettre un développement durable du territoire dans le respect de la charte et de chacun des acteurs.
- Que la convention précise son objet en s'appuyant sur la charte du Parc naturel régional, définit les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre, prévoit un volet lié à l'avenant annuel concernant les moyens, un volet concernant les modalités de concertation, un volet concernant des conventions spécifiques, et un volet concernant la durée de la convention et renonciation, suivi et valorisation du partenariat.
- Que les Présidents des deux structures devront être signataires de la convention (ci-annexée).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

## Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

## Décide :

- **D'approuver le projet de convention avec le Centre Départemental du Tourisme des Bouches du Rhône, tel que ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention pour le compte du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **D'inscrire chaque année au budget une somme permettant la mise en œuvre de cette convention ;**
- **D'acter la somme de dix huit mille euros (18.000 €) au titre de l'exercice 2007, tel que prévu dans le budget du syndicat mixte, en vue de rendre efficiente la cohérence des actions et des politiques ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**